Département de Moselle

COMMUNE DE HUNTING

PLAN LOCAL D'URBANISME

4. REGLEMENT

4.2 REGLEMENT GRAPHIQUE

4.2.2 Village

Echelle 1 :2000

Vu pour être annexé à la délibération du conseil communautaire en date du 04/12/2019 arrêtant le projet de PLU

Signature et cachet du Président :

Elaboré le :		Modifié le :		Mis à jour le :	
27/05/2004					
Révisé le :					

Origine DGFiP Cadastre © Droits de l'Etat réservés ®

Légende

- Limite communale
- Limite de zone
- Espace boisé classé
- Secteur du paysage remarquable à préserver
- Elément paysager ou patrimonial remarquable à préserver (avec numéro d'identification)
- Emplacement réservé (ER)
- Bande d'implantation des constructions
- Secteur concerné par une OAP
- Cheminement piétonnier à conserver

Liste des emplacements réservés :

N°	Destination	Superficie	Bénéficiaire
1	Aménagement de places de stationnement	332 m²	Commune de Hunting
2	Elargissement du chemin piétonnier	274 m²	Commune de Hunting